

SAGE DOUVE-TAUTE



Historique & Localisation



- 2003-05** Diagnostic pré-SAGE
- 2005** AP de périmètre et de CLE
- 2006-11** Etat des lieux et Diagnostic
- 2012** Validation des Enjeux et Objectifs
- 2013** Définition des Scénarios
- 2014** Rédaction (PAGD, Règlement, EE)
- 2015** Consultation et Enquête publique

- **Structure porteuse pour l'élaboration :**
 - > PNR des Marais du Cotentin et du Bessin (1/2 territoire)

- **CLE : 48 membres** ■ **Bureau : 15 membres**

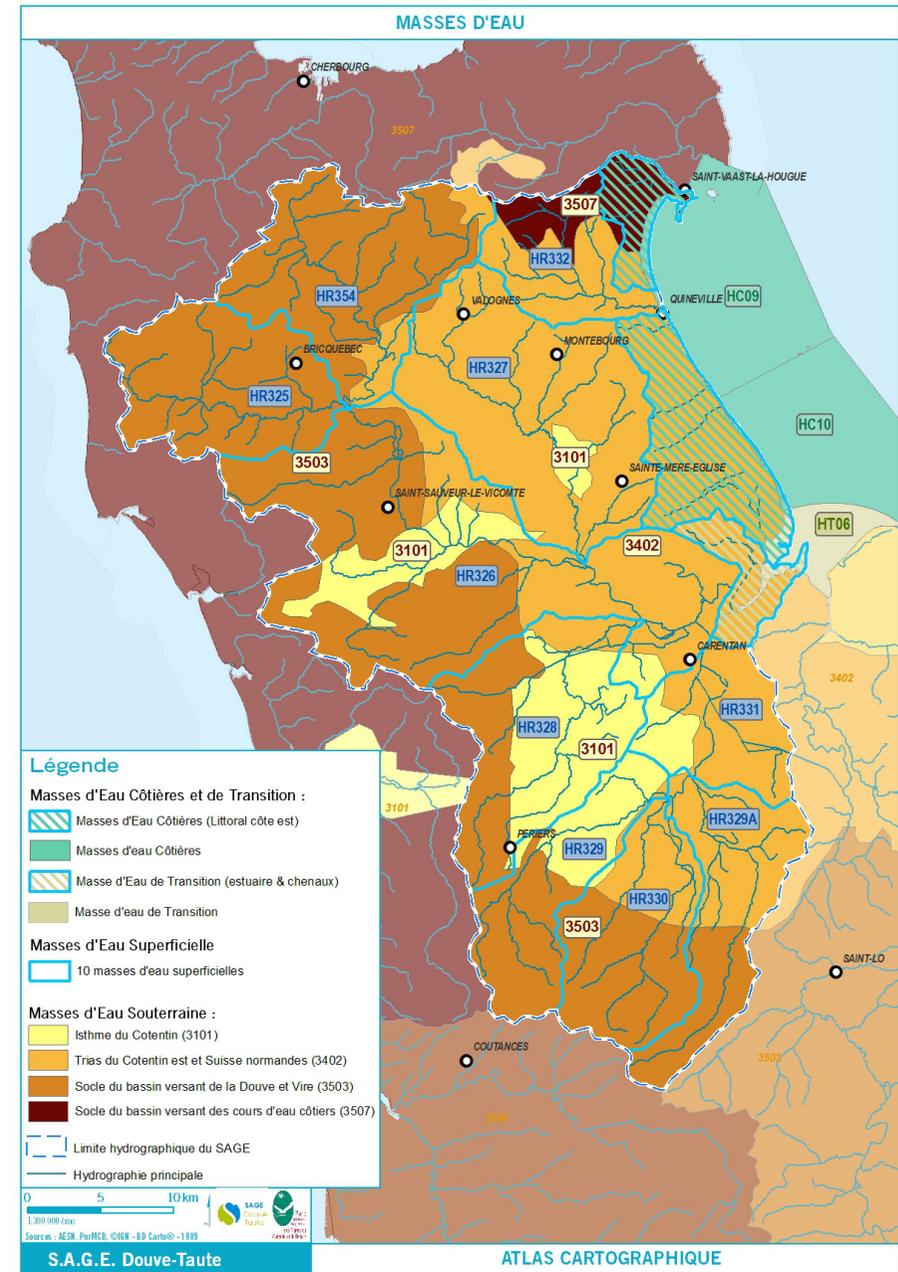
- **5 groupes de travail thématiques :**
 - > Groupe " Rivière "
 - > Groupe " Eau souterraine "
 - > Groupe " Littoral "
 - > Groupe " Mosaïque "
 - > Groupe " inter-SAGE Baie des Veys " (SAGE de la Vire)



- Surface : 1 600 km²
- Population : 116 000 hab.
- 213 Communes
- 17 Communautés de communes
- 1 900 km de cours d'eau
(dont 1 100 km de fossés)
- 30 200 ha de zones humides
(dont 23 000 ha de marais)
- 60 km de littoral

Hydrographie

- 43 masses d'eau de surface
- 2 masses d'eau côtière
- 1 masse d'eau de transition
- 4 masses d'eau souterraine



■ Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage

Absence de maîtrise d'ouvrage unique
1/3 territoire orphelin de porteurs de projets

■ Qualité des eaux souterraines et superficielles

Agriculture laitière consommatrice d'azote et de pesticides
Réseau d'assainissement vieillissant et défaillant par temps de pluie

■ Qualité des eaux littorales

Usages littoraux (conchylicole, pêche et baignade)

■ Qualité des milieux aquatiques

Milieux naturels (zones humides, rivières, littoral, Baies des Veys)

■ Gestion quantitative

Production d'eau potable prioritaire (12,3 Mm³ produits, dont 30% exportés)
Les prélèvements participent aux dysfonctionnements des marais sus-jacent

■ Inondation - Submersion et évolution du trait de côte

Inondations par les rivières
Défense contre la mer

- 73 Dispositions,
- axées autour des problématiques majeures :

Gouvernance et organisation des maîtrises d'ouvrage

Thème	Enjeu
Qualité des eaux souterraines et superficielles	Ammonium et Phosphore
	Azote et Phytosanitaires
Qualité des eaux littorales	Microbiologie-Micropolluants
Qualité des milieux aquatiques	Continuité
	Hydromorphologie
	Marais
	Zones humides
	Baie des Veys
Gestion quantitative	Gestion quantitative
Inondation et submersions	Ruissellement
	Submersion

Enjeu 1 : Gouvernance et organisation de la maitrise d'ouvrage

- Veiller à l'organisation des maitrises d'ouvrage locales (portage opérationnel, échelle cohérente) ;
- Baie des Veys : Garantir des programmes opérationnels visant le bon état et l'amélioration de la qualité microbiologique des eaux de la Baie.
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux aux enjeux du bassin.

Quelques exemples de Dispositions :

- Organiser le portage de la mise en oeuvre et du suivi du SAGE
- Réfléchir à l'organisation des maitrises d'ouvrage et gestionnaires dans l'entretien des marais
- Poursuivre la coordination à l'échelle de la Baie des Veys (inter-SAGE avec le SAGE de la Vire)

Enjeu 2 : Qualité de l'eau (Phosphore & ammonium ; Nitrates & Pesticides)

- Atteindre les objectifs de bon état, notamment écologique des masses d'eau. Respect des seuils (en centile 90) :
 - Phosphore total : 0,2 mg P/l
 - Ammonium : 0,5 mg NH₄⁺/l
- Atteindre le bon état des masses d'eau souterraines et superficielles et la bonne qualité des eaux brutes AEP (nitrates, produits phytosanitaires et paramètres hors DCE).
- Phytosanitaires : atteinte des objectifs de concentrations maximales des eaux superficielles, basés sur les normes (en centile 90) :
 - 0,1 µg/L par substance
 - 0,5 µg/L par somme des substances
- Réduire de 50 % des flux d'azote arrivant aux estuaires (année de référence 1985), atteindre une concentration moyenne en nitrates < à 18 mg/L (recommandation PARCOM 88/2).

Quelques exemples de Dispositions :

- Accompagner les exploitants agricoles (gestion/valorisation des effluents organiques et apports minéraux).
- Phosphore : Etudier l'impact cumulé des rejets d'assainissement collectif et industriel (ME altérées).
- Réduire les apports de phosphore et d'ammonium issus de l'assainissement (bassins prioritaires).
- Elaborer un guide des « bonnes pratiques agricoles ».
- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités (charte).

Enjeu 3 : Qualité des eaux littorales

- Atteindre un classement B+ des zones conchylicoles, soit 90 % des résultats :
 - inférieurs à 2 000 E. Coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire (CLI)
 - aucun dépassement de 4 600 E. Coli/100 g de CLI
- Atteindre une qualité excellente sur l'ensemble des eaux de baignade.

Quelques exemples de Dispositions :

- Maitrise des effluents de station d'épuration (pas de déversement en pluie semestrielle).
- Réaliser des schémas directeurs d'assainissement.
- Réhabiliter les mauvais branchements.
- Sensibiliser des plaisanciers à la bonne gestion des eaux grises, noires et de fond de cale.
- Eviter les dispositifs ANC avec rejets directs au milieu superficiel.

Enjeu 4 : Qualité des milieux aquatiques

- Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau.
- Restaurer la continuité écologique (prioritairement les cours d'eau en liste 2 - L214-17).
- Assurer la non dégradation des zones humides et du bocage.
- Atteindre le bon potentiel écologique des ME de marais et veiller au maintien des usages actuels.
- Garantir la qualité des milieux et ME littorales et préserver la satisfaction des usages.

Quelques exemples de Dispositions :

- Déterminer et planifier des actions de restauration de cours d'eau.
- Participer à définir un référentiel de "bon potentiel écologique des masses d'eau de MARAIS".
- Poursuivre la réflexion sur les modalités de gestion des ouvrages de cours d'eau de marais.
- Dans les points bas de marais : promouvoir une gestion différenciée des niveaux d'eau et des fossés.
- Maintenir une gestion agricole extensive sur le marais.
- Prendre en compte les zones humides et le bocage dans les documents d'urbanisme.
- Accompagner les collectivités dans l'intégration des zones humides dans leurs aménagements.
- Mettre en oeuvre les recommandations des profils de vulnérabilité des zones conchylicoles.

Enjeu 5 : Gestion quantitative

- Maintenir le bon état quantitatif des eaux souterraines et de la qualité des milieux,
- Assurer une alimentation équilibrée des différents usages.

Quelques exemples de Dispositions :

- Etude sur l'évolution de la ressources AEP vis-à-vis du changement climatique.
- Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable.
- Maitriser les besoins en eau pour le remplissage des mares de gabions (période déficit hydrique).

Enjeu 6 : Inondation – Submersion et évolution du trait de côte

- Limiter l'impact du ruissellement sur la qualité des eaux
- Définir une stratégie "submersion marine".

Quelques exemples de Dispositions :

- Mettre en place les outils permettant une meilleure gestion des eaux pluviales.
- Engager des programmes d'actions sur le fonctionnement hydraulique (ZH, bocage, ruissellement, ...).
- Définition une stratégie de gestion du trait de côte (gouvernance, entretien/replis stratégique).
- Encourager la réalisation d'un plan de prévention du risque littoral sur la côte Est.

■ les 3 règles :

■ Règle 1 : Entretien de cours d'eau

Les interventions sur les berges et les rivières sont systématiquement soumises à procédure

■ Règle 2 : Interventions sur zone humide

Opposition systématique aux demandes d'interventions sauf pour extension de bâtiments à caractère économique et projet déclarés d'utilité public (DUP)

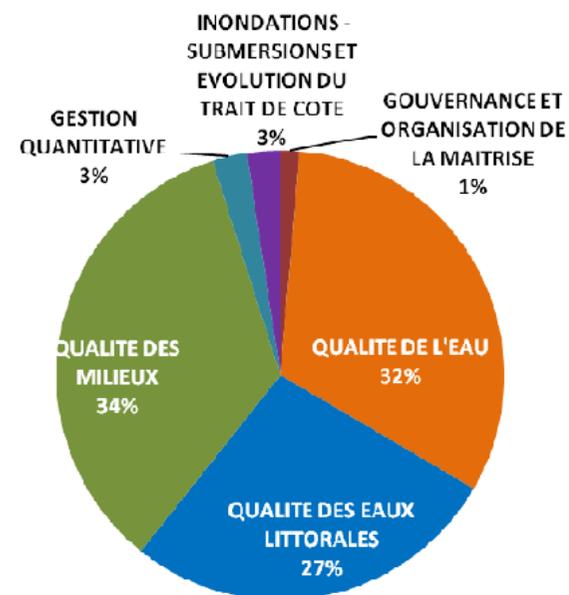
■ Règle 3 : Prélèvements dans les BAC (ME souterraines de marais)

A l'exception des démarche de reconnaissance AEP, et de projets DUP, tout prélèvement privé est proscrit dans les bassins d'alimentation de la ME 3101.

EVALUATION DU COÛT

■ Le coût de la mise en oeuvre du SAGE est estimé à 65 millions € sur 10 ans

Thème-Enjeu		TOTAL (en M€)	Part (%)
1	GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE	1	1%
2	QUALITE DE L'EAU	21	32%
2,1	Qualité des eaux vis-à-vis du phosphore et de l'ammonium	18	28%
2,2	Qualité des eaux vis-à-vis des nitrates et des produits phytosanitaires	2	4%
3	QUALITE DES EAUX LITTORALES	18	27%
4	QUALITE DES MILIEUX	22	34%
4,1	Biologie - hydromorphologie des cours d'eau (hors marais)	5	8%
4,2	Continuité écologique	0,4	1%
4,3	Gestion des marais	15	23%
4,4	Zones humides	2	3%
4,5	Baie des Veys	-	-
5	GESTION QUANTITATIVE	2	3%
6	INONDATIONS - SUBMERSIONS ET EVOLUTION DU TRAIT DE COTE	2	2%
6,1	Inondations - ruissellement	1	2%
6,2	Inondations - submersions marines	0,1	0,2%
TOTAL (en M€)		65	



Type de maîtrise d'ouvrage	Coûts sur 10 ans (M€)	Part (%)
structure porteuse du SAGE	0,3	0,4%
collectivités territoriales et leurs groupements compétents	36	55%
collectivités territoriales et leurs groupements compétents / structure porteuse du SAGE	0,9	1%
agriculteurs	16	25%
particuliers	11	17%
gestionnaire des ports	0,8	1%
propriétaire des ouvrages	0,2	0,3%

Tableau 8 : répartition des coûts de mise en œuvre des dispositions par maîtrise d'ouvrage pressentie

Merci de votre attention